

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **SFPIM**Forme juridique¹ : **Société anonyme**Adresse: **Avenue Louise-Louizalaan**N°: **32 , boîte 4**Code postal: **1050**Commune: **Ixelles**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet²:Adresse e-mail²: **accounting@sfpi-fpim.be**

Numéro d'entreprise

0253.445.063DATE **30-05-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **17-03-2026** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-2025** au **31-12-2025**l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2024** au **31-12-2024**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **94**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.6, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.20, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)**Laurence BOVY****Présidente du conseil d'administration**Signature
(nom et qualité)**Koenraad VAN LOO****Administrateur délégué**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOVY Laurence Présidente du Conseil d'Administration

Rue des Soldats 130, 1082 Berchem-Sainte-Agathe, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

VAN LOO Koenraad Administrateur délégué

Justitielaan 51, 2018 Antwerpen-2018, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

HENIN Olivier Administrateur

PLACE SAINT BEGGE 5, 5300 Andenne, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

SCHOORS Koen Administrateur

REINAERTSTRAAT 80, 9000 Gent, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

VAN DEN NESTE Kathleen Administrateur

BORSBEKESTRAAT 100, 9551 Ressegem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/07/2021, fin: 20/07/2027

CALLENS Isabelle Administrateur

Rue des Montagnes 8, 1450 Chastre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/07/2021, fin: 20/07/2027

PIRE Nicolas Administrateur

AVENUE DE LA ROUCHEFOUCAULT 52, 1330 Rixensart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

SCHUERMANS Lieve Administrateur

NACHTEGAALSTRAAT 13, 3590 Diepenbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

OMBELETS Nathalie Administrateur

Rue Hubert Bayet 115, 6180 Courcelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

HARKAY Pierre Administrateur

Av. Rene Stevens 11, 1160 Auderghem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

BERCKVENS Dieter Administrateur

Lijnmolenstraat 12, 9040 Sint-Amandsberg, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 16/08/2023, fin: 01/01/2028

GODDEERIS Caroline Administrateur

Chrisantenlaan 20, 3550 Heusden-Zolder, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 16/08/2023, fin: 01/07/2027

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises 0428837889

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Numéro de membre: B00021

Mandat: Commissaire, début: 20/03/2025, fin: 20/03/2028

Représenté par:

1 SCHUEREMANS Sébastien

Avenue du Boulevard 21 , boîte 8 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique

Bedrijfsrevisor, Numéro de membre : A02413

PEETERS Eddy Commissaire du Gouvernement

KREKELHOF 31, 3360 Bierbeek, Belgique

Numéro de membre: 0

Mandat: Commissaire du Gouvernement, début: 01/12/2020, fin: 31/03/2025

JEHOTTE Raphaël Commissaire du Gouvernement

AVENUE COLONIALE 9, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique

Numéro de membre: 0

Mandat: Commissaire du Gouvernement, début: 10/07/2021, fin: 30/03/2025

Paul Delphine Commissaire du Gouvernement

RUE DES ALLIES 42, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Numéro de membre: 0

Mandat: Commissaire du Gouvernement, début: 31/03/2025

De Cuyper Pieter Commissaire du Gouvernement

STOKVELDELAAN 37, 8200 Sint-Andries, Belgique

Numéro de membre: 0

Mandat: Commissaire du Gouvernement, début: 01/04/2025

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	79.506	60.358
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>9.867.050.466</u>	<u>9.903.696.610</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	19.580.661	20.042.727
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	361.284	427.747
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	19.219.377	19.614.979
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	9.847.469.805	9.883.653.883
Entreprises liées	6.15	280/1	1.711.803.427	2.066.291.064
Participations		280	1.711.803.427	2.066.291.064
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	3.159.609.939	2.831.109.314
Participations		282	2.678.499.975	2.524.931.301
Créances		283	481.109.964	306.178.013
Autres immobilisations financières		284/8	4.976.056.438	4.986.253.505
Actions et parts		284	4.916.298.570	4.937.696.516
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	59.757.868	48.556.989

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.811.883.848</u>	<u>1.619.422.934</u>
Créances à plus d'un an		29	88.397.061	91.272.908
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	88.397.061	91.272.908
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	321.464.834	354.744.193
Créances commerciales		40	5.702.967	6.399.498
Autres créances		41	315.761.867	348.344.695
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	1.319.561.316	1.072.358.533
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	1.319.561.316	1.072.358.533
Valeurs disponibles		54/58	35.324.596	65.498.876
Comptes de régularisation	6.6	490/1	47.136.041	35.548.424
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	11.679.013.821	11.523.179.901

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>233.972.397</u>	<u>290.665.819</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	59.459.449	56.528.734
Dettes financières		170/4	59.451.037	56.520.322
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	59.451.037	56.520.322
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	8.412	8.412
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	171.223.012	232.171.366
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	102.125	16.579
Dettes financières		43		0
Etablissements de crédit		430/8		0
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.305.177	2.512.229
Fournisseurs		440/4	3.305.177	2.512.229
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.302.511	1.231.314
Impôts		450/3	512.383	547.329
Rémunérations et charges sociales		454/9	790.128	683.985
Autres dettes		47/48	166.513.199	228.411.244
Comptes de régularisation	6.9	492/3	3.289.936	1.965.719
TOTAL DU PASSIF		10/49	11.679.013.821	11.523.179.901

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	39.681.452	906.878.280
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	16.963.951	19.877.012
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	22.717.501	887.001.267
Coût des ventes et des prestations		60/66A	56.620.053	914.245.303
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	12.522.984	18.196.504
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-) 6.10	62	8.576.531	7.405.995
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	694.584	619.339
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-) 6.10	631/4	94.278	419.912
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	13.430.128	7.485.023
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	21.301.549	880.118.530
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-16.938.601	-7.367.023

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	913.771.128	741.962.301
Produits financiers récurrents		75	824.978.517	676.952.795
Produits des immobilisations financières		750	800.553.220	639.004.835
Produits des actifs circulants		751	24.425.291	37.503.218
Autres produits financiers	6.11	752/9	6	444.742
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	88.792.612	65.009.506
Charges financières		65/66B	584.566.869	397.263.216
Charges financières récurrentes	6.11	65	19.746.402	18.124.182
Charges des dettes		650	2.894.488	2.211.057
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	15.312.201	8.373.117
Autres charges financières		652/9	1.539.713	7.540.008
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	564.820.467	379.139.034
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	312.265.659	337.332.062
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	21.387.003	22.160.702
Impôts		670/3	22.435.405	22.160.702
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	1.048.402	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	290.878.656	315.171.359
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	290.878.656	315.171.359

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	2.121.042.137	1.931.882.719
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	290.878.656	315.171.359
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.830.163.481	1.616.711.360
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	14.543.933	15.758.568
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	14.543.933	15.758.568
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	2.028.146.889	1.830.163.481
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	78.351.315	85.960.670
Rémunération de l'apport		694	78.351.315	85.960.670
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	60.358
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	25.045	
Amortissements	8003	5.896	
Autres	8004		
		(+)/(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	79.506	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.274.034
8163	116.034	
8173	13.190	
8183		
8193	1.376.878	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	846.286
8273	182.497	
8283		
8293		
8303	13.190	
8313		
8323	1.015.594	
(24)	<u>361.284</u>	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	900.320.585
8165	21.300.000	
8175		
8185		
8195	921.620.585	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
8215		
8225		
8235		
8245		
8255	0	
8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	880.705.606
8275	21.807.624	
8285	112.022	
8295		
8305		
8315		
8325	902.401.208	
(26)	<u>19.219.377</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.484.155.209
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	74.116.717	
Cessions et retraits	8371	50.935.756	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	2.507.336.170	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	417.864.145
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	377.669.026	
Reprises	8481	428	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	795.532.742	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>1.711.803.427</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.802.967.359
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	210.941.621	
Cessions et retraits	8372	25.953.832	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382	91.548.582	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	3.079.503.731	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	194.105.137
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	105.393.481	
Reprises	8482	2.103.750	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512	4.850.000	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	302.244.867	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	83.930.921
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542	14.827.967	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	98.758.888	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>2.678.499.975</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	<u>306.178.013</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	27.186.058	
Remboursements	8592	13.612.447	
Réductions de valeur actées	8602	1.354.630	
Réductions de valeur reprises	8612	1.300.000	
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632	161.412.970	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u>481.109.964</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u>20.112.725</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.339.357.177
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	87.479.326	
Cessions et retraits	8373	38.605.413	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383	-91.169.473	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	5.297.061.617	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	283.380.059
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	56.207.574	
Reprises	8483	76.808.480	
Acquises de tiers	8493	184.432	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513	-4.850.000	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	258.113.585	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	118.280.601
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543	4.368.860	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	122.649.462	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>4.916.298.570</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	48.556.989
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	13.835.523	
Remboursements	8593	5.645.262	
Réductions de valeur actées	8603	3.876.692	
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633	6.887.310	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>59.757.868</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	<u>10.285.400</u>	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
SFPIM International Société anonyme Avenue Louise 32 , boîte 13 1050 Ixelles Belgique 0411.892.088	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	37.982	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	107.657.205	1.026.544
SFPIM Real Estate Société anonyme Avenue Louise 32 1050 Ixelles Belgique 0867.095.371	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.400	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	209.831.602	179.717
ABOLERIS HOLDCO Société anonyme Rue Antoine Saint-Exupéry 14 6041 Gosselies Belgique 0803.217.012	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	27.317	13,96	0,00	31/12/2024	EUR	12.600.196	-7.782.711
ADDAX MOTORS Société anonyme Kleine Tapuitstraat 18 8540 Deerlijk Belgique 0637.770.347	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.679	26,51	0,00	31/12/2023	EUR	62.343	-4.855.038
AIR BELGIUM Société anonyme Rue Emile Francqui 2 1435 Mont-Saint-Guibert Belgique 0648.801.623	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	89.517	12,15	0,00	31/12/2023	EUR	-68.513.442	-27.503.276

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
ASCO INDUSTRIES Société anonyme Weiveldlaan 2 1930 Zaventem Belgique 0441.428.489	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	781	20,65	0,00	31/12/2024	EUR	34.440.724	325.595
AV BELGIUM II Société à responsabilité limitée Avenue Louise 480 1050 Ixelles Belgique 0776.987.222	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	15.000.000	15,00	0,00	31/12/2024	EUR	33.015.868	-7.133.074
AXELERA AI Société à responsabilité limitée High Tech Campus 5 5656 AE Eindhoven Pays-Bas 82483027	ACTIONS PRIVILEGIEES	15.817.146	10,11	0,00	31/12/2024	EUR	35.543.166	-16.855.332
BE CENTRAL Société anonyme Cantersteen 10-12 1000 Bruxelles Belgique 0670.901.290	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	165.344	30,31	0,00	31/12/2024	EUR	3.013.084	285.668
BECODE Société à responsabilité limitée Cantersteen 12 1000 Bruxelles Belgique 0764.802.240	ACTION ORDINAIRES NOMINATIVES	500.000	28,90	0,00	31/12/2024	EUR	429.425	-298.109
BECOVER Société anonyme Rue du Fond des Fourches 23 , boîte A 4041 Vottem Belgique 0768.934.341					31/12/2024	EUR	53.791.478	285.272

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
BELGIAN GROWTH FUND I Société en commandite Rue du Vieux Marché aux Grains 63 1000 Bruxelles Belgique 0725.901.280	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	125.002	25,00	0,00	31/12/2024	EUR	170.369.095	107.727
BELGIAN GROWTH FUND II Société à responsabilité limitée Oude Graanmarkt 63 1000 Bruxelles Belgique 1017.591.960	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	88.004.400	39,84	0,00		EUR	0	0
BELGIAN MOBILE ID Société à responsabilité limitée Rue du Marquis 1 1000 Bruxelles Belgique 0541.659.084	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	8.400.000	33,93	0,00	31/12/2024	EUR	25.829.979	5.319.755
BGF II Management Société anonyme Rue du Vieux Marché aux Grains 63 1000 Bruxelles Belgique 1016.285.133	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	147.793	20,00	0,00		EUR	0	0
BGF Management Société à responsabilité limitée Rue du Vieux Marché aux Grains 63 1000 Bruxelles Belgique 0725.850.010	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	49	49,00	0,00	31/12/2024	EUR	144.856	62.920
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	49	49,00	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
BILOBA INVESTISSEMENT Société anonyme Boulevard Emmanuel Servais 20 2535 Luxembourg Luxembourg	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.415.830	24,27	0,00	31/12/2023	EUR	4.003.532	2.455.478
BIOQUBE FACTORY FUND II PRIVAK Société en commandite Barricadenplein 13 1000 Bruxelles Belgique 1016.385.497	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	20.000.000	21,48	0,00		EUR	0	0
BIOXODES Société anonyme Rue Santos-Dumont 1 6041 Gosselies Belgique 0825.151.779	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.972.147	24,65	0,00	31/12/2024	EUR	2.807.071	-4.017.938
BPOST Société anonyme Boulevard Anspach 1 1000 Bruxelles Belgique 0214.596.464	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	100.000.960	50,00	0,00	31/12/2024	EUR	654.042.779	-234.141.624
BRUSSELS AIRPORT COMPANY Société anonyme Priester Cuypersstraat 3 1040 Etterbeek Belgique 0890.082.292	ACTION ORDINAIRES	2.074.689	1,04	0,00				
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	363.156	25,00	0,00	31/12/2024	EUR	848.346.476	63.710.491

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
CALYOS Société anonyme Zoning de Jumet, 4ème rue 20 6040 Jumet (Charleroi) Belgique 0837.940.141	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	138.581	19,74	0,00	31/12/2024	EUR	4.152.445	-965.872
CAPRICORN DIGITAL GROWTH FUND Société anonyme Lei 19 , boîte 6 3000 Leuven Belgique 0729.560.952	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	11,83	0,00	31/12/2024	EUR	35.240.203	-5.199.656
CAPRICORN FUSION CHINA FUND Société anonyme Lei 19 , boîte 10 3000 Leuven Belgique 0737.709.942	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.199.312	25,34	0,00	31/12/2024	EUR	10.092.468	-2.320.117
CAPRICORN HEALTH-TECH FUND Société anonyme Lei 19 , boîte 15 3000 Leuven Belgique 0823.483.676	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	11,89	0,00	31/12/2024	EUR	21.481.354	-6.471.514
CAPRICORN ICT ARKIV Société anonyme Lei 19 , boîte 9 3000 Leuven Belgique 0508.694.526	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	15,06	0,00	31/12/2024	EUR	19.023.937	-2.064.478

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
CAPRICORN SCF Société anonyme Lei 19 , boîte 20 3000 Leuven Belgique 0668.545.378	ACTIONS PRIVILEGIEES	10.000.000	11,56	0,00	31/12/2024	EUR	51.061.472	-6.195.118
CIM CAPITAL RESTRUCT FUND Société en commandite Godefriduskaai 12 2000 Antwerpen Belgique 0758.361.836	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	15,44	0,00	31/12/2024	EUR	32.872.748	6.417.057
CITYFORWARD Société en commandite Rue Royale 47 1000 Bruxelles Belgique 0784.472.652	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	150.000.000	37,61	0,00	31/12/2024	EUR	265.110.160	-28.448.483
DATANG - SFPI VENTURE CAPITAL INVESTMENT CO, LTD Pas de forme juridique Room 519, Floor 5, Keyan 100039 Haidan District Beijing Chine	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	45	45,00	0,00		EUR	0	0
DNERGY Société anonyme Koning Albert II Laan 4 1000 Bruxelles Belgique 0739.729.126	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.310.987	17,36	0,00	31/12/2024	EUR	3.872.196	-2.035.175
EPICS THERAPEUTICS Société anonyme Rue Adrienne Bolland 47 6041 Gosselies Belgique 0690.759.071	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES				31/12/2024	EUR	7.906.432	-4.840.047

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
EPIMEDE Société anonyme Rue Lambert Lombard 3 4000 Liège Belgique 0634.750.380	ACTIONS PRIVILEGIEES	79.384	12,77	0,00	30/06/2025	EUR	-6.412.716	-6.588.410
ETHIAS Société anonyme wijk Rives Ardentes voie Gisèle Halimi 4000 Liège Belgique 0404.484.654	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.080	20,00	0,00	31/12/2024	EUR	1.800.146.032	215.121.513
EUROCLEAR HOLDING Société anonyme Boulevard du Roi Albert II 1 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique 0700.808.073	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.333.330	31,67	0,00	31/12/2024	EUR	5.782.702.923	1.397.167.567
EXEVIR BIO Société à responsabilité limitée Technologiepark-Zwijnaarde 94 9052 Zwijnaarde Belgique 0750.495.334	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.169.720	13,25	0,00	31/12/2024	EUR	5.616.541	-4.822.921
FORTINO CAPITAL VENTURE I ARKIV - IN VEREFFENING Société en commandite Borsbeeksebrug 36 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 0646.862.118	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.000	13,42	0,00	31/12/2024	EUR	11.338.986	-858.610
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	82.500	10,82	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
FORTINO CAPITAL VENTURE III BELGIAN PRIVAK Société en commandite Borsbeeksebrug 36 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 1020.534.129	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	15,54	0,00		EUR	0	0
FUND+ Société anonyme Groot Begijnhof 60 , boîte 1 3000 Leuven Belgique 0629.896.521	ACTION ORDINAIRES NOMINATIVES	26.164	19,50	0,00	31/12/2024	EUR	121.274.995	2.289.239
GOOD HARVEST BELGIUM I Société à responsabilité limitée Avenue Louise 480 1050 Ixelles Belgique 0711.797.084	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	14,78	0,00	31/12/2024	EUR	25.533.385	-9.100.482
GRIDLINK Société anonyme Kortrijksesteenweg 387 8530 Harelbeke Belgique 0798.269.616	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	14,78	0,00	31/12/2024	EUR	63.220.388	-1.610.546
I4B - THE BELGIAN INFRASTRUCTURE FUND Société anonyme Chaussée de la Hulpe 166 25 1170 Watermael-Boitsfort Belgique 0721.470.261	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	311.798	31,18	0,00	31/12/2024	EUR	133.877.992	6.042.451
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	49.788.236	37,03	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
IMPACT EXPANSION FUND I Société anonyme Chaussée de la Hulpe 166 25 1170 Watermael-Boitsfort Belgique 0721.470.261	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	9,80	0,00	31/12/2024	EUR	133.877.992	6.042.451
ImpaktEU Société anonyme Rue Gachard 88 1050 Ixelles Belgique 0790.424.888	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.024	20,64	0,00	30/06/2025	EUR	19.212.446	329.015
INBIOSE Société anonyme Technologiepark Zwijnaarde 82 , boîte 9052 Zwijnaarde Belgique 0534.887.593	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES				31/12/2024	EUR	-6.926.557	-3.791.505
INDUSTRYA FUND Société à responsabilité limitée Rue Jean Potier 1 4100 Seraing Belgique 0754.619.022	ACTIONS PRIVILEGIEES	4.176.952	37,45	0,00	31/12/2024	EUR	12.499.383	-3.463.205
INNOVATION FUND Société anonyme Boulevard Auguste Reyers 70 1030 Schaerbeek Belgique 0598.764.469	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	25.585	11,90	0,00	31/12/2024	EUR	23.282.970	-7.409.175
INVENTURES II Société anonyme Avenue des Arts 56 1000 Bruxelles Belgique 0668.434.522	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	93	13,80	0,00	31/12/2024	EUR	12.942.212	-6.868.006

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
IP4SI - INVESTMENT PLATFORM FOR SUSTAINABLE INFRASTRUCTURE Société à responsabilité limitée Rue du Vieux Marché aux Grains 63 1000 Bruxelles Belgique 1023.736.416	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.200.000	15,36	0,00		EUR	0	0
ISTAR MEDICAL Société anonyme Avenue Sabin 6 1300 Wavre Belgique 0828.058.712	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	20.000	20,00	0,00	31/12/2024	EUR	-8.366.918	-26.023.021
KASTEEL CANTECROY BEHEER, IN LIQUIDATION Société anonyme Bist 47 2180 Ekeren (Antwerpen) Belgique 0890.975.484	ACTIONS PRIVILEGIEES	139.645	13,99	0,00	31/12/2024	EUR	2.284.557	-59.928
LINEAS GROUP Société anonyme Koning Albert II laan 37 1030 Schaerbeek Belgique 0822.966.806	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.365.833,068	99,98	0,00	31/12/2024	EUR	180.555.203	427.855
LOTERIE NATIONALE Société anonyme de droit public Belliardstraat 25-33 1040 Etterbeek Belgique 0223.967.357	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	393.303.710	46,42	0,00	31/12/2024	EUR	234.740.627	1.204.586
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	16.760	21,28	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
LSP 6 PRIVAK Société en commandite Klein Nazareth 12 9840 De Pinte Belgique 0730.572.326	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.000.000	11,17	0,00	31/12/2024	EUR	32.985.131	2.997.830
MICLEDI MICRODISPLAYS Société à responsabilité limitée Sluisstraat 79 , boîte 3.1 3000 Leuven Belgique 0735.885.451	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	7.243.750	23,69	0,00	31/12/2024	EUR	6.715.875	-3.703.789
MICROBIAL RESOURCE MANAGEMENT Société anonyme Technologiepark-Zwijnaarde 82 9052 Zwijnaarde Belgique 0742.910.132	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.988.378	13,10	0,00	31/12/2024	EUR	-11.540.859	-8.462.108
NEUVASQ BIOTECHNOLOGIES Société anonyme Rue Auguste Piccard 48 6041 Gosselies Belgique 0762.966.663	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.750	17,86	0,00	31/12/2024	EUR	3.908.021	-2.519.895
NEWTON BIOCAPITAL I, Pricaf Privée de droit belge Société anonyme Tervurenlaan 273 1150 Woluwe-Saint-Pierre Belgique 0674.831.275	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	20.075.000	17,67	0,00	31/12/2024	EUR	58.691.810	-18.721.216

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
NEWTON BIOCAPITAL II Société anonyme Avenue de Tervueren 273 1150 Woluwe-Saint-Pierre Belgique 0779.335.513	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.632.911	20,00	0,00	31/12/2024	EUR	17.191.016	-4.778.528
9.5 MAGNITUDE VENTURES Société anonyme Van Diepenbeeckstraat 8 2018 Antwerpen-2018 Belgique 0679.808.959	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.931.250	14,68	0,00	30/06/2025	EUR	11.953.781	-5.103.431
NXTPORT Société à responsabilité limitée Sint-Pietersvliet 7 2000 Antwerpen Belgique 0429.672.881	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.343	14,06	0,00	31/12/2024	EUR	876.828	-2.573.946
OMXE INVEST Société en commandite Boulevard Saint-Lazare 4-10 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique 0764.601.708	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.800.262	12,95	0,00	31/12/2024	EUR	48.960.429	-87.760
OMXE PARTNERS Société anonyme Boulevard Saint-Lazare 4-10 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique 0764.567.361	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.250	16,67	0,00	31/12/2024	EUR	25.638	11.615

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
ONCODNA Société anonyme Rue Louis Breguet 1 6041 Gosselies Belgique 0501.631.837	ACTIONS PRIVILEGIEES	3.922.849	17,46	0,00	31/12/2024	EUR	755.741	-5.144.460
OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND BELGIUM POOL Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique Marktstrasse 65 68789 St Leon-Rot Allemagne	CERTIFICATS	2.000	98,98	0,00	31/12/2023	EUR	825.134	-49.481
ORIZIO Société à responsabilité limitée Avenue Emmanuel Mounier 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert Belgique 0748.658.173	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	499.999	50,00	0,00	31/12/2024	EUR	47.259.879	1.674.820
PALAIS DES BEAUX-ARTS - PALEIS VOOR SCHONE KUNSTEN (BOZAR) Société anonyme de droit public Ravensteinstraat 23 1000 Bruxelles Belgique 0895.408.978	ACTIONS NOMINATIVES ORDINAIRES	8.439	32,53	0,00	31/12/2024	EUR	47.995.858	394.811
PALAIS DES CONGRES - CONGRES PALEIS Société anonyme Mont des Arts 22 1000 Bruxelles Belgique 0895.408.978	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	95.000	100,00	0,00	31/12/2024	EUR	32.662.067	-2.876.967

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
PDC LINE PHARMA Société anonyme RUE LOUVREX 55/57 4000 Liège Belgique 0657.842.221	ACTIONS PRIVILEGIEES	48.685	21,46	0,00	31/12/2024	EUR	-7.801.066	-11.011.945
PERFORMA FUND Pas de forme juridique Av. Paulista Bela Vista 1636 , boîte 9° 0131020 Sao Paolo Brésil	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	25.900.000	14,72	0,00	29/02/2024	BRL	29.999.000	-47.557.000
PROXIMUS Société anonyme de droit public Boulevard du Roi Alert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0202.239.951	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	180.887.569	53,51	0,00	31/12/2024	EUR	1.470.179.791	359.785.200
QBIC FEEDER FUND Société anonyme Ottergemsesteenweg-Zuid 808 , boîte 9000 Gent Belgique 0846.493.561	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.993	18,37	0,00	31/12/2024	EUR	8.208.280	-4.111.748
QBIC II FUND ARKIV Société anonyme Soenenspark 56 9051 Sint-Denijs-Westrem Belgique 0668.517.070	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	120.000	20,37	0,00	31/12/2024	EUR	43.115.114	-520.203
QBIC III Fund Société en commandite Soenenspark 56 9051 Sint-Denijs-Westrem Belgique 0782.842.062	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES				31/12/2024	EUR	25.961.781	-1.660.696

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
REGENERO IMPACT FUND Société à responsabilité limitée Rue Eugène Ruppert 12 2453 Luxembourg Luxembourg 228261	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	125.000	14,12	0,00	31/12/2024	EUR	30.023.480	-8.489.966
REMYND Société anonyme Gaston Geenslaan 1 3001 Heverlee Belgique 0476.910.101	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	8.093.463	18,99	0,00	31/12/2024	EUR	-5.890.940	-6.841.531
SAFRAN BLADES Société anonyme rue Forges 5 4570 Marchin Belgique 0795.523.922	ACTIONS PRIVILEGIEES	2.704.430	26,86	0,00	31/12/2024	EUR	42.913.456	-4.071.315
SANTERO THERAPEUTICS Société à responsabilité limitée rue Clément Ader 10 6041 Gosselies Belgique 0765.790.155	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.703.394	15,77	0,00	31/12/2024	EUR	2.527.028	-2.300.155
SCALE II Société anonyme Cantersteen 10 1000 Bruxelles Belgique 0731.627.250	ACTIONS PRIVILEGIEES	200.000	15,81	0,00	31/12/2024	EUR	4.395.620	-2.387.056
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	192	19,41	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
SCALE-UPS.EU Société anonyme Walemstraat 20 2860 Sint-Katelijne-Waver Belgique 0704.873.858	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	960.087	48,98	0,00	31/12/2024	EUR	383.753	-112.939
SEEDER FUND Société anonyme Researchdreef 12 1070 Anderlecht Belgique 0663.761.496	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.000	18,29	0,00	31/03/2025	EUR	4.302.119	-204.170
SEEDER FUND II Société en commandite Allée de la Recherche 12 1070 Anderlecht Belgique 0784.464.833	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.500.000	15,76	0,00	31/03/2025	EUR	4.275.388	-608.223
SETEF Société en commandite rue Jean Monnet 2 2180 Luxembourg Luxembourg 23344850	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	20.000.000	28,39	0,00		EUR	0	0
SHIPPR Société anonyme Avenue Louise 350 1050 Ixelles Belgique 0674.799.306	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	461.647	26,87	0,00	31/12/2024	EUR	3.029.237	-2.568.839

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
SINNOLABS HONG KONG LIMITED Pas de forme juridique Nathan Road 573 / Yan ma tei Kowloon, Hong Kong Chine	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.100	16,67	0,00		EUR	0	0
SMARTFIN VENTURES, in vereffening Société anonyme Rue Abbé Cuypers 3 1040 Etterbeek Belgique 0671.644.727	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES				31/12/2024	EUR	18.546.670	15.307.226
SOLITHOR Société à responsabilité limitée Ondernemerslaan 5429 3800 Sint-Truiden Belgique 0773.820.270	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	7.000.000	41,88	0,00	31/12/2024	EUR	1.435.927	-4.827.971
SONACA Société anonyme Route Nationale 5 6041 Gosselies Belgique 0418.217.577	ACTIONS PRIVILEGIEES	5.256.896	18,40	0,00	31/12/2024	EUR	209.860.271	-52.950.203
SYNERGIA MEDICAL Société anonyme Rue Emile Francqui 6 1435 Mont-Saint-Guibert Belgique 0540.563.776	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	15.756	25,00	0,00	31/12/2024	EUR	6.383.153	-6.156.385
TARA INDIA FUND IV TRUST Pas de forme juridique IL&FS Financial Centre, Plot No. C-22 G 400051 Mumbai Inde	ACTIONS PRIVILEGIEES	13.632	12,54	0,00	31/03/2025	INR	1.747.902.028	126.046.295

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
TEXERE BIOTECH Société à responsabilité limitée Rue des Artisans 4A 4A 6210 Frasnes-lez-Gosselies Belgique 0666.661.105	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	479	24,09	0,00	31/12/2022	EUR	-710.144	-825.129
THAUMAS Société anonyme Land van Waaslaan 5 9130 Kieldrecht (Beveren) Belgique 0715.994.117	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.880	14,29	0,00	31/12/2024	EUR	266.094.113	505.179
THE FAKTORY FUND Société en commandite Avenue Pré-Aily 24 4031 Angleur Belgique 0740.506.215	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	15.076.004	37,55	0,00	31/12/2024	EUR	6.505.289	-386.549
THEODORUS III en liquidation Société anonyme Researchdreef 12 1070 Anderlecht Belgique 0535.803.353	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.722.563	14,99	0,00	31/12/2024	EUR	163.489	28.374.093
THEODORUS IV Société anonyme Researchdreef 12 1070 Anderlecht Belgique 0707.902.931	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000	24,69	0,00	31/12/2024	EUR	12.026.945	-2.408.224
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000	30,42	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
TOOLS4PATIENT Société anonyme rue grandbonpré 11/9 1435 Mont-Saint-Guibert Belgique 0534.842.954	ACTIONS PRIVILEGIEES	87.620	16,33	0,00	31/12/2024	EUR	17.365.397	-2.934.475
UNIVERCELLS Société anonyme Zoning industriel de Jumet, Avenue 6040 Jumet (Charleroi) Belgique 0502.742.288	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	411.542	12,82	0,00	31/12/2023	EUR	142.840.848	20.442.747
VIVES II - LOUVAIN TECHNOLOGY FUND Société anonyme Place de l'Université 16 , boîte 27 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0838.819.178	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	50.000	11,68	0,00	31/12/2024	EUR	16.914.657	-4.851.065
VIVES INTER-UNIVERSITY FUND Société anonyme Place de l'Université 16 , boîte 27 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0750.788.908	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	100.000	13,24	0,00	31/12/2024	EUR	19.806.185	-2.153.123
WHITE FUND Société anonyme Rue Lambert Lombard 3 4000 Liège Belgique 0736.705.496	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000	13,23	0,00	31/12/2024	EUR	20.117.113	-477.370
WIFV Société à responsabilité limitée Nieuwstraat 26 3150 Haacht Belgique 1031.874.518	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES					EUR	0	0

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
ZEPHYR-FIN Société anonyme Avenue Louise 32 , boîte 4 1050 Ixelles Belgique 0455.683.333	ACTIONS PRIVILEGIEES	5.000	33,33	0,00	31/12/2024	EUR	102.550	-43.656
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.450.579	100,00	0,00				

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	77.816	590.676
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	77.816	590.676
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	476.213	476.213
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	1.319.007.287	1.071.291.644
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	1.074.007.287	506.291.644
de plus d'un mois à un an au plus	8687	245.000.000	565.000.000
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
490000 Charges à reporter	498.597
491000 Produits acquis -	3.582.802
491100 Produits acquis - Prorata d'intérêts	42.978.146
491200 Revenus financiers courus	76.496

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	9.155.388.823
(100)	9.155.388.823	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions

ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	9.155.388.823	31.161.692
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	31.161.692
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ETAT BELGE Place des Palais 0 1000 Bruxelles Belgique 0252.796.351	31161692	0	0	100,00

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	102.125
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	102.125
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 102.125

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	59.451.037
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	59.451.037
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	8.412

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 59.459.449

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	512.383
Dettes fiscales estimées	450	

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	1.306
Autres dettes salariales et sociales	9077	788.822

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

492000 Charges à imputer

492100 Charges financières courues

Exercice	
	3.153.083
	136.853

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	6	444.714
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501		
Intérêts portés à l'actif			
	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	15.312.201	8.373.117
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
FRAIS DE CHANGES		1.481.390	539.774
MOINS-VALUES SUR REALISATION D'ACTIFS CIRCULANTS		43.918	7.000.000
AUTRES FRAIS RELATIFS AUX DETTES		14.405	233

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	111.510.113	952.010.773
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	22.717.501	887.001.267
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	112.022	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	22.605.479	887.001.267
Produits financiers non récurrents	(76B)	88.792.612	65.009.506
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	80.212.658	60.315.108
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	8.079.954	4.288.179
Autres produits financiers non récurrents	769	500.000	406.218
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	586.122.016	1.259.257.564
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	21.301.549	880.118.530
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	21.301.435	880.000.311
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		17.151
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	114	101.069
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	564.820.467	379.139.034
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	544.501.402	374.258.478
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	20.319.065	4.880.556
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

	Exercice
REVENUS DEFINITIVEMENTS TAXABLES	747.087.220
REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	544.501.402
MOINS-VALUES SUR ACTIONS	18.615.315
PLUS-VALUES REALISEES SUR VENTES D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES NON TAXEES	-7.618.498
REPRISES DE REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-64.205.556
AUTES DNA	29.650.716

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives
Ventilation des latences passives

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.303.977	1.323.076
9146	3.073.684	3.962.479
9147	2.327.661	1.890.977
9148	0	0

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Belgian Growth Fund II

66.600.000

I4B - THE BELGIAN INFRASTRUCTURE FUND

44.697.058

Belgian Growth Fund I

36.295.600

The FEI/ European Investment Fund/EIF

35.144.827

Sonaca

31.991.365

WIFV

7.500.000

Microbial Resource Management Health

7.000.000

Fortino Capital Venture III Belgian Privak

5.000.000

Aidoptation

5.000.000

Impact Expansion Fund I

4.144.256

V-Bio Fund 2

4.000.000

Atb Therapeutics

3.608.527

OMXE INVEST

3.187.681

Easyvest

3.000.000

Apha.Bio

2.500.000

Industrya Fund

2.084.500

Vesalius Biocapital III S.C.A. SICAR

1.500.000

NEUVASQ BIOTECHNOLOGIES

1.250.000

Aboleris Holdco

1.208.796

reMYND	1.200.000
Bedal International	1.079.794
IMCYSE en liquidation	960.000
The Faktory Fund	927.437
Profinpar Fund	700.000
Regenero Impact Fund	522.881
Palais des Beaux-Arts - Paleis voor Schone Kunsten (BOZAR)	500.000
CALYOS	296.118
SYNERGIA Medical	217.598
Inbiose	50.000

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

Contrat d'option d'achat et contrat d'option de vente de Bâtiments situés avenue de Beaulieu 25, 29, 31 et 33	20.000.000
---	------------

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	Exercice
A) ACTIONS DETENUES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT	8.870.025.002
Actions Belfius	3.999.944.354
Actions Dexia	3.942.849.897
Actions SFPIM Relaunch	500.000.000
Actions A.S.T.R.I.D	139.622.455
Actions John Cockerill Defense	80.600.000
Actions John Cockerill Hydrogen	50.000.006
Actions Alpha Renewable Energy Fund	50.000.000
Actions Aukera	34.999.951
Actions CleverNett	25.000.000
Actions BeLightning	14.997.000
Actions Ce+T Group	6.000.000
Actions Blue Foot Membranes	5.000.000
Actions Soil Capital Belgium	5.000.000
Parts Bénéficiaires SNCB	4.984.451
Actions Fytek	3.999.640

N°	0253.445.063	C-cap 6.14
	Actions Bosaq	3.000.000
	Actions Newtree Impact	2.000.001
	Actions Regeneration BV	2.000.000
	Actions Royal Park Investments	27.247
	Actions Infrabel	0
B)	CREANCES DETENUES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	97.875.000
	Lineas Group	61.000.000
	Aviapartner Belgium	21.875.000
	BeLightning	15.000.000
C)	DETTES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	518.532.838
	Prêt Swissair (Montants contestes)	518.532.838
D)	GARANTIES RECUES	36.661.187
	Garantie Orizio	15.500.000
	Garantie Compagnie Belge de Participations Industrielles et Immobilières	6.384.705
	Garantie Univercells	6.000.000
	Garantie Sabca Technologies	5.661.225
	Garantie Normandy Hadrontherapy	2.095.257
	Garantie Air Belgium	1.020.000
E)	GARANTIES POUR COMPTE DE TIERS	18.833.000
	Garantie pour compte de EP fundCo	12.333.000
	Garantie pour compte de Lineas	5.000.000
	Garantie pour Normandy Hadrontherapy	1.500.000
F)	LIGNE DE CREDIT : Revolving credit facility agreement (BGF)	35.700.000
	AG Insurance - Revolving credit facility agreement	15.750.000
	Belfius Insurance NV - Revolving credit facility agreement	8.400.000
	Ethias - Revolving credit facility agreement	6.300.000
	KBC Bank - Revolving credit facility agreement	5.250.000
G)	ESCROW	2.265.372
	S.R.I.F.	2.265.372
H)	AUTRES	583.003
	Latences actives fonds de pension AXA Belgium SA: situation au 31/12/2025	358.233
	Garantie locative (ING)	224.770

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

REGIME DE PENSION COMPLEMENTAIRE PAR ASSURANCE GROUPE "BUT A ATTEINDRE"
DONT LES PRIMES SONT REPRISES EN COMPTES DE CHARGES

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

SFPIM s'engage inconditionnellement et irrévocablement à apporter un soutien financier adéquat, soit sous la forme d'un apport, soit sous la forme d'un prêt, soit sous une autre forme d'aide, à Zephyr-Fin afin d'assurer la continuité des activités de celle-ci. La présente lettre de confort produit ses effets pour une période de 12 mois à partir de sa date de signature et au moins jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31/12/2026

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.711.803.427	2.066.291.064
Participations	(280)	1.711.803.427	2.066.291.064
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	239.902	27.133.281
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	239.902	27.133.281
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	72.583.040	97.900.072
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	2.069.228.986	1.730.262.830
9263	1.592.802.821	1.429.894.706
9273	194.657.905	190.162.727
9283	281.768.259	110.205.398
9293	24.441.465	269.591.226
9303		0
9313	24.441.465	269.591.226
9353		
9363		
9373		
9383	17.333.000	17.333.000
9393	56.861.225	15.000.000
9403	188.834.024	176.351.079
9252	1.090.380.953	1.100.846.484
9262	1.085.697.154	1.095.036.595
9272		
9282	4.683.799	5.809.889
9292	959.927	19.810.540
9302		
9312	959.927	19.810.540
9352		
9362		
9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION****TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE
CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec les parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être rapportée.

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	960.066
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	32.000
95061	29.325
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)^z

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations^z~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable^z (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation^z~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation^z:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus^z:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	84.617
95071	
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Actif

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, et reprises pour ce montant au bilan, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilisation et sont, à partir du 1er janvier 2019, pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- constructions: 3 %
- travaux de rénovations: 3%, 5%, 10% ou 20% selon la durabilité des travaux
- mobilier: 10 %
- matériel de bureau: 20 %
- GSM, tablettes et ordinateurs portables : 33%
- matériel roulant: 20 %
- aménagement des locaux loués: 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Par ailleurs, les amortissements des immobilisations corporelles acquises avant le 1er janvier 2019 poursuivent l'application du taux linéaire ou dégressif suivant :

- constructions - méthode linéaire: 3 %
- travaux de rénovations - méthode linéaire: 3%, 5%, 10% ou 20% selon la durabilité des travaux
- mobilier - méthode dégressive: 2 x 10 %
- matériel de bureau - méthode dégressive: 2 x 20 %
- matériel roulant - méthode linéaire: 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive: 2 x 11 %

Les autres immobilisations corporelles absorbées lors de la fusion de Crédibe concernent la désaffectation d'actifs immobiliers corporels suite à la concession d'un droit d'emphytéose de 99 ans; la plus-value de réévaluation est comptabilisée annuellement en fonction de la valeur actualisée du terrain et de la durée résiduelle du contrat. Le taux d'actualisation étant de 2,5%.

Immobilisations financières

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Pour la première fois sur l'exercice 2023, l'évaluation de chaque participation de SFPIM cotée en Bourse se fait, selon une nouvelle méthode de valorisation. La justification et l'impact de ce changement sont détaillés plus loin.

A présent, l'évaluation de chaque participation de SFPIM cotée en Bourse est comparée, à la clôture de chaque exercice, à la moyenne du cours boursier sur l'ensemble de cet exercice (où l'action a également été négociée effectivement) soit 365 jours.

SFPIM traduira les réductions de valeur durables dans son évaluation de la participation en question, sachant que le caractère durable d'une réduction de valeur fait l'objet d'une estimation du conseil d'administration sur base des critères suivants :

- Un écart à la baisse du taux boursier moyen précité de plus de 20% par rapport à l'évaluation existante inscrite dans les livres de SFPIM,
- Un écart à la baisse du cours boursier moyen précité durant deux années successives d'au moins 10% par rapport à l'évaluation existante inscrite dans les livres de SFPIM, où le cours boursier moyen à la fin de la deuxième année est retenu.

Toutefois, même si ces deux conditions sont remplies, SFPIM considèrera que la réduction de valeur n'est pas durable si une des conditions suivantes est respectée :

- La valeur des fonds propres publiés (mais pas nécessairement audités si ces derniers ne sont pas disponibles) de la participation est équivalente ou supérieure à celle de la capitalisation boursière.

RÈGLES D'ÉVALUATION

- Des dividendes sont versés par la participation à SFPIM pour une valeur supérieure ou égale à 50% de la réduction de valeur estimée sur base du mode de calcul décrit ci-dessus.

Le conseil d'administration actera la réduction de valeur en présence de l'un des critères précédents, sauf si une analyse motivée l'amène à prendre une autre décision qui tiendra notamment compte des évolutions après l'exercice.

Si le cours boursier moyen précité est supérieur à l'évaluation de SFPIM, celle-ci n'adaptera pas l'évaluation en principe, sauf si (et au maximum dans la mesure où) des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées par le passé. Si des faits devaient donner lieu, même après l'exercice, à une augmentation de valeur certaine et durable de la participation, le conseil d'administration pourrait décider, le cas échéant, de comptabiliser les plus-values de réévaluation.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société ait été informée de leur attribution.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « Immobilisations financières »

Conformément à l'article 3.45 de l'AR du 29 avril 2019, portant l'exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 3.46 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 3.45 de l'A.R du 29 avril 2019, portant l'exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 3.46 de l'A.R du 29 avril 2019, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements de trésorerie

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale. Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Passif

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

Comptes d'ordre

RÈGLES D'ÉVALUATION

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'Administration.

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'Etat.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à SFPIM par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2§3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'Etat.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'Etat sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'Etat.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'Etat.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



FROM HERE. FOR ALL OF US. ABOUT TOMORROW

**SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT
SOCIÉTÉ ANONYME D'INTERÊT PUBLIC**

Avenue Louise 32, boîte 4
1050, Bruxelles

BE 0253.445.063 RPM (Bruxelles – Division francophone)
TVA BE 0253.445.063

(ci-après « SFPIM » ou la "Société")

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ACTIONNAIRE**

Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur, conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations (CSA), de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, ainsi que de vous rendre compte de notre gestion au cours de cet exercice.

La Société est issue de la fusion par absorption par la Société fédérale d'Investissement (« SFI ») de la Société fédérale de Participations (« SFP »). Cette fusion par absorption a pris effet le 7 novembre 2006, conformément à la loi du 26 août 2006 portant fusion de la SFI et de la SFP (*M.B.*, 30 août 2006) et de ses arrêtés d'exécution.

Le capital de la Société s'élève à 9.155.388.822,91 EUR, représenté par 31.161.692 actions.

1. Rapport de gestion : général

1.1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société, ainsi que description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le total du bilan s'élève à 11.679.013.820,50 EUR par rapport à 11.523.179.901,18 EUR durant l'exercice social précédent. L'exercice se clôture avec un bénéfice net de 290.878.655,92 EUR par rapport à un bénéfice net de 315.171.359,48 EUR à la fin de l'exercice social précédent, soit une baisse de 8%.

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières de SFPIM s'élèvent à 9.847.469.804,75 EUR, soit une diminution de 36.184.078,28 EUR par rapport au 31 décembre 2024. Cette diminution résulte principalement de réductions de valeur enregistrées sur des participations cotées, à savoir Proximus pour 246.886.869,30 EUR et bpost pour 103.882.156,57 EUR. Par ailleurs, une reprise de réduction de valeur a été enregistrée en 2025 sur le dossier Ageas pour 59.946.329,75 EUR.

De plus, SFPIM a réalisé des investissements de suivi dont ceux de 35.419.992,15 EUR dans Ageas, de 75.002.818,55 EUR dans Sonaca et de 28.029.608,88 EUR dans Euroclear Holding.

#Smart capital
for Belgium.
WWW.SFP-IPIM.BE

Société Fédérale de Participations et d'Investissement
Société Anonyme d'Intérêt Public
Federale Participatie-en Investerings Maatschappij
Nederlands Samenstelsel Nef van Opbouw Nef

Avenue Louise - Louisaan, 32/4
1050 Bruxelles - Brussel
RPM (Brussel - Francolige afdeling) 0253.445.063
TVA BE 0253.445.063

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



En outre, par décision du 21 octobre 2025, le conseil d'administration de SFPIM a approuvé le principe de l'absorption de Certi-Fed, filiale de SFPIM détenue à 100%, estimant que les raisons justifiant sa création et son maintien n'étaient plus pertinentes, sa valeur ajoutée étant devenu dérisoire au vu de l'utilisation inefficace de ressources que générerait son maintien en vie, lequel allait par ailleurs à contre-courant des lignes directrices de l'OCDE adressées aux entreprises publiques.

Un projet de fusion assimilée à une fusion par absorption a dès lors été déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Bruxelles le 29 octobre 2025 et publié aux Annexes du Moniteur belge le 5 novembre 2025. L'opération a été approuvée par les assemblées générales des deux sociétés le 16 décembre 2025, avec effet juridique à cette date et effet rétroactif comptable et fiscal au 30 juin 2025, entraînant le transfert universel du patrimoine de Certi-Fed à SFPIM, par dissolution sans liquidation.

Les actifs circulants s'élèvent à 1.811.883.848,28 EUR fin 2025 et portent principalement sur les placements (1.319.561.316,49 EUR) et les créances à un an au plus (321.464.833,58 EUR).

Des placements effectués envers l'Agence de la dette présentent un solde de 1.319.007.286,87 EUR fin 2025 soit une augmentation de 247.715.642,57 EUR par rapport à fin 2024. Malgré la baisse des taux d'intérêt, la gestion de trésorerie active mise en place en 2023 reste importante. Afin d'optimiser la gestion de trésorerie par les placements auprès de l'agence de la dette, la trésorerie disponible est réduite au minimum nécessaire et suffisant, c'est pourquoi elle est en diminution de 30.174.279,33 EUR pour se solder à 35.324.596,43 EUR fin 2025.

Les créances à court terme (321.464.833,58 EUR) sont en diminution de 33.279.359,77 EUR, ce qui s'explique essentiellement par le transfert en immobilisations financières d'une créance à Cityforward de 246.724.657,53 EUR en raison d'un prêt dont l'échéance a été reconduite en 2027, compensé en partie par le transfert en court terme d'un prêt fait à Publi-T pour 187.540.128,71 EUR. Les créances à long terme (88.397.061,15 EUR) portent sur des prêts octroyés à des sociétés en portefeuille ainsi qu'un prêt octroyé à l'Etat belge de 80.600.000,00 EUR (portant sur le financement d'une mission déléguée dans le cadre du secteur de la défense).

Les produits de l'exercice 2025 représentent 954.500.982,73 EUR (contre 1.648.840.580,68 EUR en 2024), soit une diminution de 694.339.597,95 EUR par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation représentent 39.681.452,19 EUR soit une diminution de 867.196.827,71 EUR par rapport à l'année précédente, en raison principalement de produits exceptionnels liés à une opération avec Cityforward et l'Union Européenne en 2024 pour un montant de 887.000.000 EUR. Ce montant correspondait à un canon et une redevance liée à un droit d'usufruit sur des bâtiments (contrebalancé par une charge exceptionnelle en 2024 de 880.000.000 EUR).

- Produits financiers :

Les produits financiers ont augmenté de 171.808.827,57 EUR pour être portés à 913.771.128,35 EUR. Cette augmentation s'explique principalement par :

- o Une augmentation des dividendes perçus en 2025 de 146.546.907,95 EUR pour les porter à 749.657.128,77 EUR, dont :
 - BNP Paribas : 466.578.913,50 EUR (+175.757.368,50 EUR par rapport à 2024 en raison d'un premier dividende intérimaire)
 - Brussels Airport Company : 10.215.063,05 EUR (+10.215.063,05 EUR par rapport à 2024)

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



- Ageas : 44.820.674,50 EUR (+5.496.890,00 EUR par rapport à 2024)
- Euroclear : 89.485.880,00 EUR (+4.067.540,00 EUR par rapport à 2024)
- Euronext : 16.046.645,40 EUR (+2.323.996,92 EUR par rapport à 2024)
- Ethias : 35.704.147,88 EUR (+870.832,88 EUR par rapport à 2024)

- o Une augmentation des reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières de 19.897.549,22 EUR en 2025 pour les porter à 80.212.657,62 EUR. Il s'agit principalement de la reprise de réduction de valeur sur Ageas pour 59.946.329,75 EUR en raison de l'évolution du cours de l'action.
- o Une augmentation des intérêts perçus sur le portefeuille en 2025 de 15.910.436,06 EUR, les portant à 52.405.151,78 EUR. Cette augmentation est principalement expliquée par l'effet en année pleine d'un prêt octroyé en 2024 à Cityforward générant 18.693.567,12 EUR d'intérêts en 2025 ainsi que par de nouveaux prêts consentis en 2025, dont celui à Publi-T produisant 4.045.714,34 EUR sur l'exercice 2025.
- o Une augmentation des plus-values sur cessions d'actions (+3.791.774,61 EUR), portant le total de ce poste à 8.079.953,93 EUR. La plus importante plus-value réalisée en 2025 sur la vente d'actifs concerne la sortie de la participation Itineris représentant un produit de 7.295.177,92 EUR.
- o Une diminution des produits des placements de la trésorerie auprès de l'Agence de la Dette en 2025 de 14.019.291,89 EUR pour les porter à 22.767.985,89 EUR.

Les charges de l'exercice 2025 représentent 663.622.326,81 EUR (contre 1.333.669.221,20 EUR en 2024) soit une diminution de 670.046.894,39 EUR par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique par les éléments suivants :

- Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation représentent 56.620.052,79 EUR fin 2025, contre 914.245.302,67 EUR fin 2024. Elles sont principalement composées des services et biens divers (12.522.983,56 EUR), de la taxe annuelle sur les comptes titres (9.768.577,24 EUR), des rémunérations (8.576.531,15 EUR) et d'une réduction de valeur exceptionnelle dans le dossier Cityforward de 21.301.548,92 EUR suite à une cession d'emphytéose (qui vient contrebalancer le produit exceptionnel mentionné ci-dessus).

- Charges financières :

Les charges financières ont augmenté de 187.303.652,48 EUR pour être portées à 584.566.868,54 EUR. Celles-ci sont principalement composées des réductions de valeur sur le portefeuille (544.501.402,06 EUR) enregistrées principalement sur les sociétés suivantes :

- Proximus : 246.886.869,30 EUR
- bpost : 103.882.156,57 EUR
- Lineas Group : 42.783.869,31 EUR
- Umicore : 38.902.072,07 EUR
- Palais des Congrès : 26.701.000,00 EUR

- Impôts :

L'exercice se clôture avec un impôt de 21.387.003,29 EUR en diminution de 773.699,18 EUR ou -3,5% par rapport à la fin de l'exercice social précédent.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



1.2. Affectation du résultat

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation présentent donc un bénéfice de l'exercice 2025 de 290.878.655,92 EUR ; compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice social précédent de 1.830.163.480,92 EUR, le bénéfice à affecter est de 2.121.042.136,84 EUR que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Réserve légale : 14.543.932,80 EUR ;
- Rémunération du capital : 78.351.315,09 EUR ;
- Bénéfice à reporter : 2.028.146.888,95 EUR.

1.3. Détermination des principaux facteurs de risques

Nous établissons, ci-dessous, un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée SFPIM sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

1.3.1 Actions juridiques contre SAirGroup (Sabena) et diverses sociétés du groupe

SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin détenaient les participations suivantes dans Sabena :

- SFPIM : 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre) ;
- État belge : 640.748.000 actions ;
- Zephyr-Fin : 895.323.084 actions.

Le capital total de la Sabena était représenté par 5.426.200.508 actions.

Dans le cadre des opérations de liquidation de la faillite de la Sabena, SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin ont introduit une action civile devant les juridictions belges, contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe – en ce compris Swissair International Finance III (« SIF III »). Cette action civile est toujours en cours.

La Cour d'appel de Bruxelles a rendu le 27 janvier 2011 un arrêt déclarant non fondées certaines demandes formées par SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin visant à mettre en cause la responsabilité civile de SAirGroup et de SAirLines. Les trois parties précitées se sont pourvues en cassation. Par son arrêt prononcé le 4 décembre 2014, la Cour de cassation a rejeté leurs pourvois. Par conséquent, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles en date du 27 janvier 2011 est devenu définitif en ce qui concerne les demandes qu'il avait tranchées.

En ce qui concerne les autres demandes formées par SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin, la Cour d'appel de Bruxelles a réservé à statuer sur celles-ci aux termes de son arrêt du 27 janvier 2011, en raison de l'existence d'une instruction pénale et en application de la règle « le pénal tient le civil en état ».

La procédure pénale a désormais pris fin sans qu'aucune charge n'ait été retenue, et la cause est à présent revenue devant la Cour d'appel de Bruxelles, qui a fixé un calendrier d'échange de conclusions dont la dernière échéance est prévue début 2027.

La Cour d'appel pourra ensuite fixer les audiences de plaidoirie et se prononcer sur les demandes laissées en suspens, et notamment la demande formulée par SIF III relative au remboursement d'un prêt de 100 millions EUR et des intérêts y afférents. SAirGroup a accordé ce prêt en 1995 à SFPIM (à l'époque SFI), agissant en mission déléguée. SFPIM demande toutefois aujourd'hui l'extinction de cette créance.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION*1.3.2 Action juridique relative au sauvetage de Fortis*

SFPIM a été amenée à acquérir, dans le cadre du sauvetage du Groupe Fortis (désormais Ageas), fin septembre et début octobre 2008, les actions de Fortis Banque SA/NV en vue de son adossement à BNP Paribas.

Dans ce cadre, SFPIM a agi en mission déléguée.

Nombre d'actions en justice ont été introduites à l'époque, spécialement contre Ageas, qui ont pour l'essentiel pris fin à l'égard d'Ageas à la suite d'une transaction soumise à la Cour d'appel d'Amsterdam et approuvée par cette dernière.

Une action a aussi été introduite début 2009 par divers actionnaires minoritaires contre SFPIM et BNP Paribas, ainsi que d'autres parties, dont Ageas, à l'égard de laquelle ces actionnaires minoritaires se sont désistés dans le cadre de la transaction précitée.

Aucune demande concrète n'était plus formulée contre SFPIM dans ce dossier et l'affaire avait en outre été suspendue en 2016 en attendant l'issue d'une procédure pénale, qui s'est finalement terminée en 2020.

Les actionnaires minoritaires ont réinitié la procédure en 2021, en dirigeant aussi leurs demandes contre SFPIM – agissant en mission déléguée – et aux termes de leurs dernières conclusions, les actionnaires minoritaires requéraient désormais (i) sur le fondement d'une nullité pour contrariété à l'ordre public de la cession des actions de Fortis Banque SA/NV le 5 octobre 2008, la condamnation solidaire de BNP Paribas et de SFPIM à une restitution par équivalent au profit d'Ageas d'un montant total de 10.876.716.168 EUR et (ii) la condamnation de BNP Paribas et SFPIM solidairement ou *in solidum* à verser aux demandeurs 30 EUR à titre de dommage matériel et moral évalué *ex aequo et bono* par action détenue (après regroupement des actions en 2012).

SFPIM s'est bien évidemment opposée à ces demandes.

Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a rendu son jugement le 3 avril 2025. Il a rejeté l'ensemble des demandes des actionnaires minoritaires.

Les actionnaires minoritaires demandeurs ont interjeté appel de cette décision. Les demandes formulées devant la Cour d'appel sont en grande partie identiques à celles formulées devant le Tribunal de l'entreprise.

L'audience d'introduction est fixée au 12 mars 2026.

1.4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société et événements importants survenus après la clôture de l'exercice

En 2025, les différentes étapes à franchir pour la constitution d'une filiale *Defence* au 1er juillet ont été identifiées et préparées.

En 2026, suivant le planning des travaux du gouvernement fédéral, actionnaire à 100% de SFPIM, il est prévu de signer un nouveau contrat de gestion et de créer une filiale *SFPIM Defence* au sein de laquelle des sociétés participées par SFPIM seront transférées.

Comme en 2025, l'actualité internationale récente, tant au niveau économique que militaire, montre qu'un nouvel ordre mondial continue à s'établir, notamment sous l'impulsion de décisions prises par le nouveau Président des Etats-Unis.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

On ne peut pas exclure qu'il aura un effet direct ou indirect sur certains secteurs d'activités au sein desquels on trouve des sociétés du portefeuille.

L'impact de ces évolutions sur les sociétés du portefeuille sera scruté régulièrement par les gestionnaires de dossiers.

1.5. Activités en matière de recherche et de développement

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été exercée et n'est prévue en matière de recherche et de développement.

1.6. Existence de succursales

La Société n'a aucune succursale.

1.7. Utilisation d'instruments financiers

Une gestion de trésorerie active a été mise en place. Des placements sont faits auprès de l'Agence de la Dette afin de maximiser le rendement de la trésorerie.

La société n'a pas eu autrement recours à des instruments financiers en 2025.

1.8. Conflit d'intérêts

En application de l'article 3ter, §2 de la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement et de la disposition 38 de la charte de gouvernance d'entreprise, les conflits suivants ont par ailleurs été déclarés :

Conflits d'intérêts

- Lors des réunions du 2 juin et 15 juillet 2025, Monsieur Olivier Henin a fait état d'un potentiel conflit d'intérêts en rapport avec le dossier « Sabca/Orizio », en raison de ses fonctions au sein de Orizio et de ses filiales.

Le 2 juin 2025, le conseil d'administration de SFPIM a accepté de réduire temporairement la base du gage sur le fonds de commerce de Sabca dont bénéficie SFPIM, afin que la partie ainsi libérée puisse être utilisée comme garantie au profit d'un autre créancier. Cette décision a permis à Sabca d'obtenir une avance de la part de ce nouveau créancier. La réduction de l'actif sous-jacent de la sûreté de SFPIM a été compensée par un apport de liquidité à Sabca sans qu'une nouvelle intervention de ses actionnaires ne soient nécessaires.

Le 15 juillet 2025, le conseil d'administration a marqué son accord sur le transfert des activités *actuation* à Sabca Technologies via une scission partielle de Sabca. Cette scission était justifiée par des motifs économiques (renforcement de la relation commerciale avec un client stratégique). Une partie de la dette de Sabca vis-à-vis de SFPIM a à cette occasion été transférée à Sabca Technologies, avec un gage sur le fonds de commerce de Sabca Technologies.

Ces opérations ont été conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature.

- Lors de la réunion du 16 décembre 2025, Madame Caroline Goddeeris a déclaré un conflit d'intérêts en rapport avec le dossier « Heran II », dans la mesure où elle détenait une petite participation dans ce fonds d'investissement.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



La décision prise concernait un investissement en capital de 5 millions EUR dans le fonds d'investissement Heran II, en contrepartie d'une participation. Il s'agit d'une opération habituelle pour SFPIM conclue dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature.

- Lors de la réunion du 16 décembre 2025, Monsieur Pierre Harkay a fait état d'un potentiel conflit d'intérêts en rapport avec les dossiers « Newtree » et « Impact Finance Belgium ».

La première décision prise concernait un investissement en capital de 4 millions EUR dans le fonds d'investissement Newtree, en contrepartie d'une participation. Monsieur Pierre Harkay détenait une petite participation dans ce fonds d'investissement.

Ici aussi, il s'agit d'une opération habituelle pour SFPIM conclue dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature.

La seconde décision concernait un soutien financier, dans le cadre de l'enveloppe mécénat, à l'Impact Finance Belgium, une organisation nationale de promotion de l'impact Investing à concurrence de 100.000 EUR et pour une année. Monsieur Pierre Harkay est directeur général de cette organisation. La décision s'est inscrite dans la continuité d'une décision prise précédemment consistant à assumer un rôle de sponsor de cette organisation, ainsi que dans une approche coordonnée avec l'autre financeur sponsor dans ce dossier.

Dans chacune de ces hypothèses, l'administrateur/trice concerné/ée s'est abstenu/ue de délibérer et de voter sur le point de l'ordre du jour touché par le potentiel conflit. La personne concernée n'a, à aucun moment, participé aux échanges écrits ou oraux relatifs aux dossiers concernés, ni eu accès aux documents préparatoires s'y rapportant.

On note enfin que Monsieur Koenraad Van Loo n'a pas participé lors de la réunion du Comité de rémunération du 11 février 2025, aux délibérations et au vote se rapportant à la réalisation des objectifs et la détermination de pourcentage de sa rémunération variable pour l'année 2024. Le Conseil d'administration a ensuite fait sienne les conclusions du Comité de rémunération.

Conflits de fonctions

- Lors des réunions du 10 juin et du 16 décembre 2025, Monsieur Olivier Henin a également fait état de potentiels conflits de fonction en rapport avec – respectivement – les dossiers « JC Hydrogène » et « NHA ».
- Lors de la réunion du 29 avril 2025, Madame Caroline Goddeeris a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Epics Therapeutics ».
- Lors de la réunion du 10 juin 2025, Monsieur Koen Schoors a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Resortecs ».
- Lors de la réunion du 15 juillet 2025, Monsieur Koenraad Van Loo a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Euroports ».

Dans chacune de ces hypothèses, les administrateurs concernés se sont abstenus de voter sur le point de l'ordre du jour touché par le potentiel conflit.

7

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

2. Déclaration de gouvernement d'entreprise

Les désignations des fonctions (collaborateur, administrateur, président, directeur, ...) mentionnées dans la présente déclaration renvoient aux deux sexes. Par souci de lisibilité, la forme masculine est utilisée comme forme neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

2.1. Cadre juridique de la gouvernance de la société et code de référence

La Société est au premier chef, régie par la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement, telle que modifiée de temps à autre, et pour la dernière fois, par une loi du 20 décembre 2023 portant des dispositions financières diverses (« Loi de 1962 »), ainsi que par un contrat de gestion conclu avec l'État et par ses statuts.

Le premier contrat de gestion conclu entre l'État et la Société est entré en vigueur le 17 juillet 2018 conformément à l'arrêté royal du 19 juillet 2018 approuvant le premier contrat de gestion entre l'État et la Société fédérale de Participations et d'Investissement. Celui-ci a été amendé par un avenant du 20 septembre 2021, approuvé par arrêté royal du 4 octobre 2021. Ce document a été considéré comme étant un nouveau contrat de gestion dont la portée s'étalait sur 5 ans. Un nouveau contrat de gestion est en cours de rédaction afin notamment de traduire les priorités pour SFPIM issue de l'Accord de coalition fédérale du 31 janvier 2025.

La dernière version des statuts de la Société a été adoptée le 22 mai 2024.

En tant que société anonyme d'intérêt public, la Société est en outre régie par le Code des sociétés et des associations, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les textes qui précèdent.

Les pratiques de gouvernance de la Société s'établissent également conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance suivies par les entreprises cotées (Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020), selon la méthode « comply or explain ».

Ce faisant, la Société respecte, en la matière, les recommandations les plus récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE (2024), *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques*, Édition 2024, Editions OCDE, Paris), ainsi que l'article 39.3 de son contrat de gestion.

2.2. Structure de l'actionariat

Les actions de la Société ont la forme nominative. Au 31 décembre 2025, le capital de la Société était représenté par 31.161.692 actions, toutes détenues par l'État belge.

2.3. Conseil d'administration et comités

La Société est administrée par un Conseil d'administration et un Comité exécutif. Le Conseil d'administration de la Société a constitué quatre comités consultatifs spécialisés : un Comité d'audit, un Comité de rémunération, un Comité stratégique et un Comité d'investissement écologique.

Aucun changement n'est intervenu au niveau de la composition du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

2.3.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de douze administrateurs dont une présidente, un administrateur délégué, deux vice-présidents et deux administratrices indépendantes.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration se composait comme suit:

Laurence Bovy	Présidente
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué
Olivier Henin	Vice-président
Koen Schoors	Vice-président
Nathalie Ombelets	Administratrice
Lieve Schuermans	Administratrice
Caroline Goddeeris	Administratrice
Pierre Harkay	Administrateur
Dieter Berckvens	Administrateur
Nicolas Pire	Administrateur
Isabelle Callens	Administratrice indépendante
Kathleen Van den Neste	Administratrice indépendante

Seul l'administrateur délégué est membre exécutif du Conseil d'administration. Les onze autres administrateurs sont des administrateurs non-exécutifs.

Une mission spéciale est attachée à la fonction de président du conseil d'administration, sur la base de l'article 3bis, §12 de la Loi de 1962 portant sur la représentation de la Société, aux côtés de l'administrateur délégué dans le cadre de ses relations externes, aux différents stades de la préparation et de la mise en œuvre des investissements.

Les administrateurs, en ce compris la présidente, les deux vice-présidents et l'administrateur délégué sont nommés par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, à l'exception des deux administratrices indépendantes qui sont nommées par l'Assemblée générale sur proposition motivée d'un jury constitué par le Roi, qui est composé de personnalités éminentes issues de la communauté des affaires ou académique. Les administratrices indépendantes répondent aux critères d'indépendance énoncés à l'article 3bis, §2 de la Loi de 1962.

Le Conseil d'administration est habilité à accomplir tous les actes jugés nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de ceux que la législation ou les statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée générale ou à d'autres organes de gestion.

Plus particulièrement, il incombe au Conseil d'administration de :

- définir les orientations de la politique générale de la Société,
- décider en toutes matières d'importance stratégique, financière ou opérationnelle,
- superviser la gestion opérationnelle de la société par le Comité exécutif, et
- agir en toutes autres matières réservées au Conseil d'administration par la loi.

2.3.2. Administrateur délégué et Comité exécutif

Le Comité exécutif a été constitué conformément à l'article 3bis §16 de la Loi de 1962. Le Comité exécutif comprend l'administrateur délégué et trois autres membres désignés par le Conseil d'administration pour un terme de six ans, renouvelable, et qui peuvent être révoqués par le Conseil d'administration. L'administrateur délégué préside le Comité exécutif.

Au 31 décembre 2025, le Comité exécutif se composait comme suit :

Koenraad Van Loo	Administrateur délégué, président du comité
Michaël Vanloubeek	Directeur finance et administration
Tom Feys	Directeur investissements
Céline Vaessen	Directrice investissements

9

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



Le 29 avril 2025, le Conseil d'administration a confirmé la continuité des mandats de Monsieur Michaël Vanloubbeek, Monsieur Tom Feys et Madame Céline Vaessen, pour une durée indéterminée, dans l'attente d'obtenir davantage de clarté sur les priorités du Gouvernement fédéral.

Le Comité exécutif est responsable de la gestion journalière et opérationnelle de SFPIM et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration. L'étendue de la gestion journalière est définie par le Conseil d'administration. Elle a été définie par une décision du 9 mars 2021 publiée aux Annexes du Moniteur Belge du 7 mai 2021, sous les numéros 0055139 et 0055140.

2.3.3. Comité stratégique

Le Comité stratégique a été constitué conformément à l'article 3bis, §15 de la Loi de 1962. Le comité stratégique est composé de quatre membres : la présidente, les deux vice-présidents et l'administrateur délégué. Le comité stratégique est présidé par la présidente du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2025, le Comité stratégique se composait comme suit :

Laurence Bovy	Présidente
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué
Olivier Henin	Vice-président
Koen Schoors	Vice-président

Le Comité stratégique a pour mission d'assister et de conseiller le Conseil d'administration dans les matières de politique et de stratégie générales de la Société, ainsi que sur des questions importantes relatives au développement stratégique de la Société.

Il revoit et formule des recommandations à propos des transactions, investissements et projets proposés par le Comité exécutif au regard des objectifs stratégiques de SFPIM et supervise leur réalisation.

2.3.4. Comité d'audit

Le Comité d'audit a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962. Le comité d'audit est composé de quatre membres, dont une administratrice indépendante, nommés par le Conseil d'administration en son sein, en fonction de leur compétence et de leur expérience en matière financière. Le Comité d'audit est présidé par l'administratrice indépendante.

Au 31 décembre 2025, le Comité d'audit se composait comme suit :

Kathleen Van den Neste	Administratrice indépendante, présidente du comité
Lieve Schuermans	Administratrice
Nicolas Pire	Administrateur
Pierre Harkay	Administrateur

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le cadre :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'intégrité et du contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que des états financiers intermédiaires,
- des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société,
- du suivi des travaux d'audit financier et opérationnel via l'audit interne et le commissaire,
- du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité, et
- de la surveillance du respect par la Société des exigences légales et réglementaires.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



2.3.5. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962. Le comité de rémunérations est composé de quatre membres, nommés par le Conseil d'administration en son sein, dont deux sont administratrices indépendantes.

Au 31 décembre 2025, le Comité de rémunération se composait comme suit :

Isabelle Callens	Administratrice indépendante, présidente du comité
Caroline Goddeeris	Administratrice
Kathleen Van den Neste	Administratrice indépendante
Laurence Bovy	Présidente du Conseil

Le Comité de rémunération est chargé, à la demande du Conseil d'administration ou d'initiative, de transmettre des propositions de décision, avis et recommandations au Conseil d'administration relatives aux avantages pécuniaires, directs ou indirects, immédiats ou reportés, en ce compris le régime de pension, de retraite et de survie, qui concernent les administrateurs, en ce compris l'administrateur délégué, et les membres du Comité exécutif, et plus généralement, sur les questions de nomination et de rémunération des administrateurs, de l'administrateur délégué et des autres membres du Comité exécutif.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération prévoit qu'il est également chargé de veiller, au moins une fois par an, à la tenue et la mise à jour de la liste des mandataires représentant les intérêts de la Société dans les sociétés du portefeuille de la Société. Le Comité de rémunération fait régulièrement rapport au Conseil d'administration à ces sujets.

2.3.6. Comité d'investissement écologique

Le Comité d'investissement écologique a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962 et à l'article 2 de l'arrêté royal du 15 janvier 2023 confiant à SFPIM une mission au sens de l'article 2 §3 de la Loi de 1962. Le Comité d'investissement écologique est composé de sept membres, nommés par le Conseil d'administration en son sein, dont l'administrateur délégué.

Au 31 décembre 2025, le Comité d'investissement écologique se composait comme suit :

Pierre Harkay	Administrateur, co-président du comité
Koen Schoors	Vice-président, co-président du comité
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué
Nathalie Ombelets	Administratrice
Nicolas Pire	Administrateur
Isabelle Callens	Administratrice indépendante
Kathleen Van den Neste	Administratrice indépendante

Le comité d'investissement écologique a pour mission l'examen de toute demande d'investissement dans des sociétés qui contribuent à la transition écologique dans le cadre de la mission déléguée confiée par l'Arrêté Royal du 15 janvier 2023. Il formule des avis circonstanciés sur la conformité de l'investissement envisagé au regard des critères visés à l'article 1, § 2 de l'Arrêté Royal du 15 janvier 2023.

2.3.7. Évaluation régulière

Le Conseil d'administration évalue régulièrement l'efficacité, le bon fonctionnement et la composition des organes et comités et les améliorations qui pourraient être apportées.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



Afin d'améliorer la qualité et l'objectivité de ces évaluations, la Société a recours périodiquement à une agence professionnelle externe, qui formule des recommandations visant à optimiser l'organisation et l'efficacité des organes et des comités de la Société. Les organes et comités veillent au suivi et à la mise en œuvre de ces recommandations sous la responsabilité des présidents du Conseil d'administration et des comités consultatifs spécialisés.

2.4. Contrôle

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations à constater dans les comptes annuels est confié à un commissaire nommé par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Au 31 décembre 2025, le commissaire de la société était Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises SRL (dont le siège est sis à Avenue du Boulevard 21, boîte 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode et dont le numéro d'entreprise est le 428.837.889), représenté par Monsieur Sébastien Schueremans.

SFPIM est également soumise à la tutelle administrative exercée à l'intervention de deux commissaires du gouvernement conformément à l'article 1^{er}, §2 de la Loi de 1962. Ceux-ci peuvent s'opposer à l'exécution de toute mesure qui serait contraire soit aux lois et arrêtés, aux statuts ou au contrat de gestion, soit aux objectifs prioritaires de la politique financière de l'État belge.

L'un des commissaires du gouvernement est proposé par le ministre des Finances, l'autre est proposé par le ministre des Affaires économiques. Ils sont tous les deux nommés par arrêté royal.

Au 31 décembre 2025, les commissaires du gouvernement sont Madame Delphine Paul et Monsieur Pieter De Cuyper.

L'audit interne est confié à KPMG Advisory BV (dont le siège est sis à Luchthaven Brussel Nationaal IK à 1930 Zaventem et dont le numéro d'entreprise est le 0439.819.279), qui conduit de manière continue des missions d'audits financier et opérationnel.

SFPIM est également soumise au contrôle de la Cour des comptes en vertu de l'article 5, § 3 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes. La Cour des comptes procède annuellement à un audit financier et de la gestion de la Société.

En outre, depuis 2024, SFPIM a institué la fonction de *risk officer* afin de suivre et superviser les politiques et procédures de gestion des risques. La *risk officer* assure en première ligne les contacts avec l'auditeur interne et la Cour des comptes.

2.5. Charte de gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté une charte de gouvernance d'entreprise, laquelle inclut les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des comités consultatifs spécialisés. Elle a été amendée pour la dernière fois le 20 février 2024. Elle est disponible sur le site internet de la Société (<https://sfpm.be>).

Le Conseil d'administration réexamine et adapte la charte de gouvernance d'entreprise en fonction des besoins et de l'évolution des activités de la Société en respectant les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables à SFPIM, ainsi que les règles et conditions spéciales arrêtées dans le contrat de gestion entre l'État belge et SFPIM.

2.6. Dérogation au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (« Code 2020 »)

Les principales dérogations au Code 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

- De manière générale, les grands traits du modèle de gouvernance de la Société sont déterminés

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



par la Loi de 1962, notamment son caractère moniste¹. Toute modification à apporter aux règles qui régissent l'exercice ou le contrôle de la gestion de la Société doit donc s'inscrire dans le cadre de la Loi de 1962. Certaines modifications ne peuvent parfois être adoptées par l'Assemblée générale, que moyennant une modification législative préalable.

- Les administrateurs, en ce compris l'administrateur délégué, sont nommés et révoqués par le Roi par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. Ils ne sont pas nommés, ni révoqués, par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, lui-même assisté par le comité de rémunération. Les administratrices indépendantes sont nommées par l'Assemblée générale sur proposition motivée d'un jury indépendant constitué par le Roi.
- La composition du Conseil d'administration, des comités spécialisés et du Comité exécutif est largement organisée par la Loi de 1962. Le Code 2020 recommande la présence d'au moins trois administrateurs indépendants. La Loi de 1962 prévoit à ce jour que le Conseil d'administration compte deux administrateurs indépendants.
- Le Code 2020 recommande que la durée du mandat d'administrateur n'excède pas quatre années. Les administrateurs de la Société sont nommés pour un terme renouvelable de six ans maximum.
- Le Code 2020 recommande que la rémunération des managers exécutifs comprenne une partie fixe et une partie variable et que la partie variable soit liée à leurs performances individuelles et à celles, globales, de la société. C'est le cas pour l'administrateur délégué. Mais la rémunération des membres du Comité exécutif, autres que l'administrateur délégué, ne comprend à ce jour pas de partie variable liée à la réalisation d'objectifs prédéfinis.
- Le Code 2020 recommande que les administrateurs non exécutifs reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme d'actions. Ce n'est pas le cas en l'espèce. Toutes les actions de la Société sont aux mains de l'État fédéral.

2.7. Politique de diversité

La société évolue et il devient chaque jour plus essentiel de favoriser les valeurs de diversité et d'inclusion à travers le monde.

SFPIM promeut ces valeurs tant au travers de sa politique d'investissement, qu'au niveau de sa propre organisation.

Au niveau de l'organisation

SFPIM s'engage à promouvoir la diversité sur le lieu de travail en créant un environnement de travail inclusif où chacun a la possibilité de s'exprimer et d'apporter sa contribution, où chacun se sent soutenu et encouragé à donner le meilleur de lui-même, et où toute forme de discrimination ou de harcèlement est proscrite.

Elle attache une grande importance à l'égalité des chances et propose des opportunités de développement personnel et professionnel gratifiantes à tous les niveaux de l'entreprise.

¹ Le modèle de gouvernance « moniste » est caractérisé par un organe unique, le Conseil d'administration, qui gère collégialement l'entreprise. Il se distingue du modèle « dualiste » qui prévoit que la gouvernance est assurée par un conseil de surveillance et un directoire.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Outre la parité linguistique, un tiers au moins des membres du conseil d'administration doit être de sexe opposé. En 2025, le Conseil d'administration comptait six femmes sur douze et était présidé par l'une d'elle, tout comme trois des quatre comités consultatifs qui étaient présidés par une femme (à savoir le Comité stratégique, le Comité d'audit et le Comité de rémunération). La composition du conseil d'administration de SFPIM se veut également représentative de la diversité des profils en termes d'âge, de sexe, de formation universitaire, d'expérience professionnelle et d'équilibre linguistique. Il s'agit de réduire au maximum le risque de pensée unique et de contribuer à la richesse du débat.

La composition du management tient également compte de la diversité en termes d'expérience professionnelle et de genre. Un quart des membres du comité exécutif est d'un sexe différent de celui des autres membres. En outre, trois femmes coordonnent les directions des ressources humaines, des finances et des affaires juridiques.

De façon plus générale, le personnel de SFPIM se compose d'un large panel de profils.

Les activités de SFPIM requièrent une variété de talents, de métiers et de fonctions, laquelle contribue à des interventions financières judicieuses fondées sur des appréciations globales et multidisciplinaires.

Au niveau de la politique d'investissement

Dans le cadre de sa politique d'investissement, SFPIM a défini un ensemble d'indicateurs de performance ESG au moyen desquels elle mesure la performance extra-financière des entreprises dans lesquelles elle investit. Ces indicateurs incluent des mesures de promotion de la diversité et de l'inclusion, ainsi que du taux de représentation hommes/femmes au sein des entreprises du portefeuille.

SFPIM investit par ailleurs de préférence dans des sociétés dont le conseil d'administration comprend au moins une personne du sexe opposé.

Elle inclut également dans les protocoles d'investissement et/ou conventions d'actionnaires qu'elle conclut, dans toute la mesure du possible, un engagement de l'entreprise de faire ses meilleurs efforts pour promouvoir la diversité sur le lieu de travail à tous les niveaux de son organisation et pour atteindre une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes. Les entreprises du portefeuille doivent assurer un traitement égal et équitable à tous leurs membres et un environnement de travail où tous se sentent valorisés et ont la possibilité de participer pleinement à la réussite de l'organisation.

Enfin, chaque mandataire présent au sein des organes ou comités des entreprises dans lesquelles SFPIM détient une participation ou un intérêt, suite à une proposition de SFPIM, est engagé à être particulièrement attentif aux principes de non-discrimination et d'égalité, notamment entre les genres.

Convaincue que la collaboration, les efforts collectifs et les talents complémentaires des hommes et des femmes permettront aux institutions financières de tirer le meilleur parti d'une intelligence collective, la Société a par ailleurs adhéré en 2018 à la charte « Diversité des genres en finances ». Elle s'est ainsi engagée à soutenir la progression des femmes vers des postes de direction dans le secteur financier.

Elle s'engage par ailleurs à contribuer aux objectifs fixés par l'association Private Capital Belgium dans sa charte pour l'égalité des genres (<https://privatecapital.be/about/codes>).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

En partenariat avec Women on Board, SFPI M soutient aussi les sociétés de son portefeuille dans la diversification de leurs conseils d'administration et promeut le rôle essentiel des femmes au sein des conseils d'administration.

La Société veille aussi à organiser pour son personnel des formations et ateliers de sensibilisation à la diversité, pour favoriser les échanges, lever les tabous et prévenir les biais inconscients.

La diversité est source d'innovation, d'amélioration des performances, de créativité et d'accès à un plus large éventail de compétences. À travers de ces engagements, SFPI M vise à apporter sa contribution à une économie plus équitable et plus inclusive.

2.8. Rapport de rémunération (EUR)

Le Président, les Vice-présidents, ainsi que les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'assemblée générale. Cette indemnité fixe s'élève à 22.310 EUR par an pour le Président, à 16.733 EUR par an pour chacun des deux Vice-présidents et à 11.155 EUR par an pour les membres du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration perçoit également une rémunération pour sa mission spéciale.

Les membres du Comité stratégique, à l'exception de l'Administrateur délégué, perçoivent un jeton de présence de 1.200 EUR par réunion.

Les membres du Comité d'audit et du Comité de rémunération reçoivent un jeton de présence de 400 EUR par réunion, à l'exception de la personne qui occupe la présidence de ces comités qui se voit octroyer la somme de 600 EUR par réunion.

En ses qualités de membre du Conseil d'administration et de membre du Comité stratégique, l'Administrateur délégué ne perçoit aucune rémunération.

Pour l'année 2025, la Présidente a renoncé à percevoir toutes rémunérations fixes et tous jetons de présence liés à ses fonctions de présidente, d'administratrice et de membre de comités spécialisés, ainsi que tous avantages en nature attachés à la fonction de présidente.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



SFPIM - Conseil d'administration et Comités spécialisés											
	Conseil d'administration		Comité stratégique		Comité de rémunération		Comité d'audit		Comité de Fonds de transition écologique		Total
	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	
Laurence Bovy Présidente	0	86%	0	100%	0	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	0
Koenraad Van Loo Administrateur délégué	0	100%	0	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	100%	-
Koen Schoors Vice-président	15.732,56	79%	12.000	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0%	28.732,56
Olivier Henin Vice-président	16.732,56	86%	12.000	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	28.732,56
Lieve Schuermans Administratrice	11.154,96	93%	N/A	N/A	N/A	N/A	2.400	100%	N/A	N/A	13.554,96
Nicolas Pine Administrateur	11.154,96	71%	N/A	N/A	N/A	N/A	1.600	67%	0	50%	12.754,96
Pierre Harkay Administrateur	11.154,96	86%	N/A	N/A	N/A	N/A	2.400	100%	0	100%	13.554,96
Nathalie Oebelets Administratrice	11.154,96	93%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	50%	11.154,96
Isabelle Callens Administratrice indépendante	11.154,96	100%	N/A	N/A	1.800	100%	N/A	N/A	0	100%	12.954,96
Katrien Van den Neste Administratrice indépendante	11.154,96	79%	N/A	N/A	1.200	100%	3.600	100%	0	0%	15.954,96
Dieter Bereckvens Administrateur	11.154,96	86%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	11.154,96
Cécilie Goedeeris Administratrice	11.154,96	100%	N/A	N/A	1.200	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	12.354,96

Rémunération Comité exécutif					
	Fixe	Variable ²	ATN ³	Assurance groupe	Total
Koenraad Van Loo	273.089,60	11.784,50	2.581,15	45.164,11	332.619,36
Michael Vanloosbeeck	205.808,31	15.460,00	7.934,50	73.145,34	303.348,15
Cécilie Vaessen	187.012,95	14.950,00	3.647,94	31.007,76	236.618,65
Tom Feys	183.732,41	14.680,00	4.540,30	63.139,74	266.092,45

L'administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administration.

En 2025, l'exécution d'une clause du contrat d'assurance AXA, consécutive à un changement de situation personnelle du bénéficiaire, a donné lieu au versement d'une somme de 315 452,90 euros. Il

² Warrants (dictionnaires) pour CFAO et les 2 CIO's. Bonus pour CEO

³ ATN voiture, gsm, tablette, laptop

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

s'agit du remboursement d'un montant qui s'est avéré indûment versé au regard de la nouvelle situation du bénéficiaire. Ce montant a été imputé sur le brut total auquel l'administrateur délégué peut prétendre, de sorte qu'il ne constitue pas une rémunération complémentaire mais une régularisation opérée au sein de l'enveloppe de rémunération plafonnée.

3. Informations en matière de durabilité

La Société considère que la prise en compte des questions sociétales et de gouvernance contribue de manière importante au progrès économique. La volonté de SFPIM d'intégrer des préoccupations sociétales à ses activités se traduit par des actions tant au niveau de son activité d'investissement et de gestion de participations, qu'au niveau de sa propre organisation.

La charte de responsabilité sociétale de la Société est disponible sur le site internet de la Société. Elle est en cours de réévaluation afin de prendre en compte les évolutions intervenues en 2025, évoquées ci-après, ainsi que les nouvelles priorités qui seront reflétées dans la stratégie de la Société.

SFPIM, un investisseur socialement responsable

La Société entend favoriser, au travers de ses participations et de ses investissements, le développement d'une économie durable en Belgique. À cette fin, elle privilégie les interventions en faveur d'entreprises attentives à ces enjeux et encourage celles dans lesquelles elle détient des participations à adopter et à renforcer des pratiques responsables.

Cette volonté se traduit par des actions à divers niveaux.

Les interventions financières s'inscrivent dans le cadre de projets analysés au regard de critères à la fois financiers et sociétaux. L'objectif est de rechercher un équilibre entre performance financière et impact sociétal et de prioriser les investissements responsables.

Par critères sociétaux, on entend des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« critères ESG »), tels que la promotion de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources naturelles, les retombées pour l'emploi, l'attention portée à l'éthique, les rémunérations des dirigeants et la promotion de la diversité.

Ces critères ESG sont intégrés dans un questionnaire ESG digitalisé.

Lors de l'examen des opportunités d'investissement, le profil ESG de chaque entreprise est établi sur la base de ce questionnaire. Lorsque des risques en matière de durabilité sont identifiés, cette évaluation peut conduire à la définition de lignes directrices ou à l'élaboration d'un plan d'action à mettre en œuvre pendant la durée de l'investissement.

La prise en compte de la dimension sociétale par les entreprises du portefeuille guide ensuite les décisions de SFPIM relatives à la gestion de ses participations.

Une évaluation annuelle des performances non financières des entreprises du portefeuille est réalisée sur la base du questionnaire ESG. Là encore, si des risques en matière de durabilité sont constatés, cette évaluation peut donner lieu à l'établissement de lignes directrices ou à la mise en place d'un plan d'action sur la durée de l'investissement.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Si le niveau de maturité ESG d'une entreprise stagne, voire régresse, SFPIM peut envisager de réduire son exposition ou, en dernier recours, de procéder à un désinvestissement. Il n'existe toutefois aucun automatisme en la matière : SFPIM privilégie le dialogue constructif afin d'accompagner l'évolution des pratiques et d'améliorer la performance à long terme des entreprises concernées. L'objectif est d'aider les sociétés du portefeuille à rendre leurs activités plus durables.

SFPIM coordonne régulièrement ses positions avec celles d'autres investisseurs.

À cet égard, l'année 2025 a été marquée par un renforcement de la collaboration, non seulement avec les sociétés d'investissement régionales, mais également avec les établissements de crédit.

SFPIM a ainsi décidé d'adopter un outil commun d'évaluation et de reporting, développé conjointement avec d'autres investisseurs régionaux et conçu sur mesure pour répondre à leurs besoins. Dans le cadre d'un partenariat avec Isabel et Karomia, SFPIM et plusieurs de ses homologues régionaux auront accès à la plateforme sécurisée d'échange de données d'entreprise Kube ESG, développée par le secteur bancaire. L'objectif est de rationaliser et de sécuriser au maximum le processus de collecte des données et d'aboutir à des rapports de performance non financière communs lorsqu'une entreprise a bénéficié de l'intervention de plusieurs investisseurs publics. Les critères ESG ont été redéfinis à cette occasion. Cet outil commun sera totalement opérationnel en 2026.

Au cours de l'année 2025, SFPIM a également offert à ses entreprises de portefeuille la possibilité de réaliser un premier CO₂-quickscan. Une trentaine d'entreprises ont pu effectuer cet exercice, dans le but de les aider à établir une première estimation de leurs émissions, sur laquelle un plan de réduction pourra ensuite être développé.

En 2026, SFPIM poursuivra cette initiative selon le principe « comply or explain », afin d'encourager encore davantage de participations à mesurer et à rapporter leurs données d'émission de CO₂ via la plateforme Kube ESG, si cela n'a pas encore été fait.

SFPIM établit chaque année un rapport consacré aux performances non financières des sociétés de son portefeuille. Le rapport relatif à l'exercice 2025 sera publié sur le site internet de la Société dans le courant de l'année 2026.

Rappelons par ailleurs que SFPIM a été chargée fin 2022, d'investir pour le compte du Gouvernement dans des sociétés ayant des activités contribuant à la transition écologique au départ d'une enveloppe spécialement dédiée par le Gouvernement à ce thème. La Charte d'investissement de cette enveloppe dédiée à la transition écologique est disponible sur le site internet de la Société. Depuis le 1er janvier 2025, SFPIM a réalisé de nouveaux investissements au départ de l'enveloppe de transition écologique dans cinq entreprises actives dans la production d'énergie renouvelable, le stockage de batteries, l'alimentaire et l'agriculture durables ou encore le recyclage du textile. L'enveloppe de transition écologique est quasiment épuisée. On peut considérer que la mission déléguée confiée à la Société a rempli au cours des trois années écoulées les objectifs fixés aux termes de l'arrêté royal du 15 janvier 2023.

En adhérant à la « charte relative à l'exercice d'une fonction d'administrateur dans une société dans laquelle la Société fédérale de Participations et d'Investissement détient une participation », les administrateurs qui veillent à la représentation de ses intérêts au sein des entreprises de son portefeuille se sont également engagés à favoriser dans toute la mesure du possible, le développement de hauts standards en matière de travail, d'éthique, d'environnement et de bonne gouvernance.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Une attention particulière est en outre portée à la prévention des risques liés aux investissements dans des paradis fiscaux et des réflexions ont été entamées afin que les investissements dans la défense s'inscrivent dans le cadre de la charte de responsabilité sociétale de la Société et respectent les principes éthiques, tels que ceux relatifs au bien-être des êtres humains et à la protection du génome humain, ainsi que les dispositions légales applicables au commerce d'armes et de munitions ou d'objets similaires.

SFPIM une entreprise socialement responsable

Dans le même temps, la Société cherche à améliorer ses propres comportements. En 2025, elle a continué à faire vivre les valeurs fondamentales qu'elle défend, par l'intermédiaire de ses administrateurs et collaborateurs auxquels il est demandé d'agir quotidiennement en conformité avec les principes de son code d'éthique et de déontologie, son règlement en matière de transactions sur instruments financiers, ainsi que sa charte de gouvernance. Il est également renvoyé à la section spécifique du présent rapport quant à la politique de diversité.

SFPIM encourage également tous ses collaborateurs à privilégier en permanence la piste du recyclage, et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Elle promeut par ailleurs des pratiques de mobilité durable avec une politique automobile intégralement électrifiée depuis le 30 juin 2023, et l'instauration d'un budget mobilité.

SFPIM souhaite par ailleurs donner elle-même le bon exemple et cartographie chaque année ses propres émissions de CO₂. L'analyse pour 2024 a clairement montré que ce sont principalement les émissions de scope 3, et plus particulièrement l'achat de services externes, qui représentent la plus grande part des émissions totales. En 2026, SFPIM entend approfondir et affiner l'analyse de ces émissions, dans le but de pouvoir mettre en place des mesures de réduction ciblées. Dans ce cadre, le volet durabilité des procédures d'achat de services sera notamment renforcé. En interrogeant les fournisseurs de manière plus précise sur leurs données de CO₂, SFPIM souhaite évoluer vers des calculs de scope 3 mieux étayés, et ainsi réaliser des réductions plus efficaces.

Enfin, SFPIM échange et collabore régulièrement avec différentes administrations ou instances publiques au niveau régional, national et européen en vue de définir une stratégie durable pour les finances et les investissements de la Belgique.

Via son activité de mécénat, SFPIM soutient par ailleurs l'Institut belge pour l'impact (*Impact Finance Belgium*). L'objectif est de sensibiliser les acteurs du monde économique, financier et politique au financement à impact sociétal. Elle apporte aussi son concours à une série d'initiatives contribuant par exemple à l'accessibilité de la culture, comme vecteur d'inclusion, à la cohésion sociale, ou encore à l'éducation citoyenne.

La Société est aussi membre de l'association belge des acteurs en private equity & venture capital, actifs en Belgique, et contribue dans ce cadre aux travaux et à l'échange de bonnes pratiques en matière d'ESG.

Pour plus d'informations au sujet des sociétés du portefeuille de la Société, il est renvoyé aux rapports des entreprises elles-mêmes. Le contenu concret à donner à la *Corporate Social Responsibility* est propre à chaque entreprise en fonction de la nature et la localisation de ses activités.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



4. Rapport sur les paiements aux gouvernements

SFPIM a réalisé des paiements pour un montant de 1.032.660.861,46 EUR à l'État belge en 2025. Le détail de ces paiements est repris ci-dessous :

Rapport sur les paiements aux gouvernements

	Montant - EUR
Dividende de l'exercice 2024 de SFPIM versé en 2025	
- SFPIM	85.960.670,39
Dividende reversé à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- Belfius	944.522.882,00
Intérêts reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- AviaPartner	2.082.979,73
Intérêts reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- BeLighting	75.205,48
Rémunérations des Commissaires du gouvernement	
- Commissaire du gouvernement SFPIM - Mr Pieter De Coopper	7.869,51
- Commissaire du gouvernement SFPIM - Mme Delphine Paul	2.664,78
- Commissaire du gouvernement SFPIM - Mr Raphaël Jehotte	6.000,68
- Commissaire du gouvernement SFPIM - Mr Eddy Peeters	2.588,89
Total	1.032.660.861,46

5. Rémunérations supplémentaires aux émoluments du mandat de commissaire

Dans le cadre de l'élaboration des comptes annuels consolidés en IFRS, SFPIM a octroyé 29.324,62 EUR de rémunération supplémentaire aux émoluments du mandat de commissaire. Ces sommes ont été payées à la société Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège Avenue du Boulevard 21, boîte 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0428.837.889, représentée par Monsieur Sébastien Schueremans.

Nous restons, bien évidemment, à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous proposons à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver dans leur ensemble les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 et d'affecter les résultats de la manière proposée dans le présent rapport. Nous lui proposons également d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire pour les actes accomplis dans le cadre de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social susmentionné.

Fait à Bruxelles, le 17 mars 2026.

Koenraad Van Loo
Administrateur-délégué

Laurence Bovy
Présidente

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.forvismazars.com/be

FPIM-SFPI SA**Rapport du commissaire**

Exercice 31 décembre 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES

FPIM-SFPI SA

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale de
FPIM-SFPI SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FPIM-SFPI SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mars 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 19 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels**Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 11.679.013.821 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 290.878.656 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**FPIM-SFPI SA**

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



FPIM-SFPI SA

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Nous tenons à mettre en évidence que pour l'établissement du bilan social et des données relatives aux efforts de formations, la Société se base sur les données du secrétariat social et des bureaux intérimaires.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, §1er, 5°, 7° et 9° du Code des sociétés et des associations

Tous les documents à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 5°, 7° et 9° du Code des sociétés et des associations reprennent – tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**FPIM-SFPI SA**

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de convocation et de remise au commissaire et aux actionnaires des documents requis pour l'assemblée générale. Ce retard n'a toutefois exercé aucun impact significatif sur notre contrôle. De plus, les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2025 n'ont pas été mis à disposition des actionnaires, conformément à l'article 3:35 du Code des sociétés et des associations. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 17 mars 2026

FORVIS MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL
Commissaire
Représentée par

Sébastien SCHUEREMANS
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

Inclus dans le rapport de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

325

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	30,9	18,9	12,0
Temps partiel	1002	7,7	2,7	5,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	37,2	21,0	16,2

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	49.187	30.602	18.585
Temps partiel	1012	9.489	3.066	6.423
Total	1013	58.676	33.668	25.008

Frais de personnel

Temps plein	1021	7.379.623	5.158.329	2.221.294
Temps partiel	1022	1.196.908	379.573	817.335
Total	1023	8.576.531	5.537.902	3.038.629

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	34,5	20,4	14,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	54.777	33.125	21.652
Frais de personnel	1023	7.405.995	4.680.437	2.725.557
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	32	8	38,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	32	8	38,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	20	3	22,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	3		3,0
de niveau universitaire	1203	17	3	19,2
Femmes	121	12	5	16,2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	1	1,9
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	1	4,8
de niveau universitaire	1213	7	3	9,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3,0
Employés	134	29	8	35,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,2	1,0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	413	2.275
Frais pour la société	152	15.339	130.441

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2,0
210	2		2,0
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	11	5811	9
5802	359	5812	145
5803	64.004	5813	31.171
58031	61.173	58131	29.313
58032	2.831	58132	1.858
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Inclus dans le rapport de gestion

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONTRATS

Inclus dans le rapport de gestion